

Les taux suivants représentent les valeurs maximales des coûts admissibles pour la réalisation de projets dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) de la Capitale-Nationale. L'application de ces taux ne dispense pas le promoteur de présenter les pièces justificatives pour chaque dépense au moment du dépôt du rapport final. **L'ensemble des taux présentés dans cette annexe n'inclut pas les taxes (TPS et TVQ).** Si un promoteur veut présenter une dépense au rapport final qui n'est pas couverte par cette grille ou qui excède le taux qu'on y retrouve, il doit obtenir préalablement l'accord de la MRC.

## MAIN-D'ŒUVRE

Pour les employés qui travaillent directement à la réalisation du projet, le promoteur peut ajouter les avantages sociaux au taux présenté dans la grille suivante (jusqu'à concurrence de 12,5 % du salaire versé).

GRILLE DES TAUX MAXIMUMS PADF - Main-d'œuvre	
Main-d'œuvre (charge quotidienne habituelle)	Salaire (\$/h)
Agronome (7h/j)	40,00
Bénévole (7h/j)	21,00
Biologiste (7h/j)	41,90
Comptable (7h/j)	40,95
Contremaître-chef d'équipe (8 h/j)	26,50
Étudiant(e) ou stagiaire (7h/j)	21,00
Géomaticien(ne), Arpenteur (euse) (7h/j)	41,50
Ingénieur(e) forestier (7h/j)	41,90
Menuisier(ère) (8h/j)	23,10
Opérateur (trice) de machinerie (8h/j)	21,00
Ouvrier(ère) sylvicole (8 h/j)	22,10
Secrétaire (7h/j)	24,30
Superviseur(e) (7h/j)	41,50
Technicien(ne) (général) (8 h/j)	30,40
Technicien(ne) en géomatique (8 h/j)	27,20
Technicien(ne) forestier (8 h/j)	30,40

## FRAIS DE SÉJOUR

GRILLE DES TAUX MAXIMUMS PADF – Frais de séjour		
Frais de séjour	Maximum admissible	Unité
Frais de déplacement	0,440 \$	Par km
Frais d'hébergement dans un établissement hôtelier	87,00 \$	Par nuitée
Repas - déjeuner	10,40 \$	Par repas
Repas - dîner	14,30 \$	Par repas
Repas - souper	21,55 \$	Par repas

**OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT**

Lorsque les outils sont fournis par le promoteur, seuls les frais d'utilisation et d'entretien courant sont admissibles jusqu'à concurrence de 30 % des taux de location indiqués dans la grille suivante.

**Les taux des équipements ne comprennent pas le coût du carburant, celui-ci doit être ajouté en tant qu'item.**

<b>GRILLE DE TAUX MAXIMUM PADF – OUTILLAGE</b>			
<b>Outillage</b>	<b>Taux maximal Location (par jour)</b>	<b>Item appartenant au promoteur (par jour)</b>	<b>Montant maximal admissible par projet</b>
Appareil photo numérique	NA	8,00 \$	60,00 \$
Compresseur à essence	100,00 \$	30,00 \$	NA
Compresseur électrique 110 volts	22,00 \$	7,00 \$	100,00 \$
Essence compresseur	30,00 \$	NA	NA
Débroussailleuse	35,00 \$	11,00 \$	310,00 \$
Déchiqueteuse	155,00 \$	47,00 \$	NA
Déssoucheuse	175,00 \$	53,00 \$	NA
Génératrice 2 500 watts	32,00 \$	10,00 \$	120,00 \$
Génératrice 3 500 watts	44,00 \$	13,00 \$	150,00 \$
GPS	NA	13,00 \$	100,00 \$
Pompe à l'eau 3" (14 700 gallons/h)	55,00 \$	17,00 \$	NA
Rotoculteur à essence	68,00 \$	20,00 \$	120,00 \$
Scie à chaîne tronçonneuse	32,00 \$	10,00 \$	125,00 \$
Scie pliante élagage	8,00 \$	3,00 \$	13,00 \$
Essence et huile (par outil)	15,00 \$	NA	NA

**MACHINERIE**

Lorsque la machinerie est fournie par le promoteur, seuls les frais d'utilisation et d'entretien courant sont admissibles jusqu'à concurrence de 30 % des taux de location indiqués dans la grille suivante. **Les taux de la machinerie ne comprennent pas le coût du carburant, celui-ci doit être ajouté en tant qu'item.**

<b>GRILLE DE TAUX MAXIMUM PADF – MACHINERIE</b>				
<b>Machinerie</b>	<b>Taux maximal Location</b>	<b>Item appartenant au promoteur</b>	<b>Unité</b>	<b>Montant maximal admissible par projet</b>
Camionnette	125,00 \$	38,00 \$	/jour	NA
Essence pour camionnette	47,00 \$	NA	/jour	NA
Remorque de service	35,00 \$	11,00 \$	/jour	NA
Camion 10 roues « dompeur »	128,00 \$	38,00 \$	/heure	NA
Chargeuse-rétrocaveuse sur pneus	86,00 \$	26,00 \$	/heure	NA
Débusqueuse	55,00 \$	17,00 \$	/heure	NA
Buteur	138,00 \$	41,00 \$	/heure	NA
Fardier	140,00 \$	54,00 \$	/heure	NA
Niveleuse	110,00 \$	33,00 \$	/heure	NA
Pelle hydraulique sur chenilles	136,00 \$	41,00 \$	/heure	NA
Chaloupe (sans moteur)	40,00 \$	12,00 \$	/jour	900,00 \$
Moteur de bateau à essence (sans essence)	35,00 \$	11,00 \$	/jour	870,00 \$
Moteur de bateau électrique	20,00 \$	6,00 \$	/jour	120,00 \$
Canot	25,00 \$	8,00 \$	/jour	270,00 \$
Motoneige	230,00 \$	69,00 \$	/jour	3 600,00 \$
Essence pour motoneige	16,00 \$	NA	/jour	NA
VTT	209,00 \$	63,00 \$	/jour	2 400,00 \$
Essence pour VTT	13,00 \$	NA	/jour	NA